Procès-verbal n°44 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	**Jeudi 15 Juin 2023**
À :	**09h00**
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Claude LUGUEL, Mr Patrick AURILLON
Excusés :	Mme Cendrine MENUDIER, Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 43 de la réunion du 1er Juin 2023.

CORRESPONDANCES DES CLUBS

AS CENDRAS ; PAYS GD COMBIEN ; ST PAULET AS.

HOMOLOGATIONS

DEPARTEMENTAL 3 Poule C

Match N° 24544502 ES MARGUERITTES 2 / FC BAGNOLS ESCANAUX du 16.04.23
Match perdu par pénalité ; moins 1 point au classement à MARGUERITTES.

DEPARTEMENTAL 3 Poule B

Match N° 24544641 US TREFLE 2 / ES SUMENE 2 du 30.04.23
Match perdu par pénalité à US TREFLE ; moins 1 point au classement pour en reporter le bénéfice à SUMENE ES 2.

DEPARTEMENTAL 4 Poule C

- **Match N°24614527 ES TAVEL 1 / OL FOURQUES 2 du 11.12.22**

Match perdu par pénalité à TAVEL ES ; moins 1 point au classement.

- **Match N°24614525 BAGNOLS ESCANAUX 2 / MOUSSAC FC 2 du 02.04.23**

Match à homologuer en son résultat.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance
Mme Jean-Pierre RIEU